



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Le 17 janvier 2012

Service des Impôts des Entreprises de MARSEILLE 7E/10E ET 9E
38, BD BAPTISTE BONNET
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
13417 MARSEILLE CEDEX 8
Téléphone : 04 91 23 61 03
Courriel : SIE.MARSEILLE-7E-9E-10E@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
Horaires d'ouverture :
LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H 13H30 A 16H OU SUR RDV

ETS UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE
58, BD CHARLES LIVON
13007 MARSEILLE 7EME



OBJET : Création de votre activité professionnelle.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer de la prise en compte de la création de votre activité professionnelle.

Dans ce cadre, je vous communique vos éléments d'identification ainsi que vos obligations fiscales.

Le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de MARSEILLE 7E/10E ET 9E est votre interlocuteur fiscal unique. Il est à même de vous renseigner sur l'ensemble des éléments de votre dossier professionnel!

J'attire votre attention sur le fait que dès lors que votre entreprise est créée et même si elle n'exerce pas encore d'activité, vous devez adresser au SIE les formulaires déclaratifs relatifs aux impôts et taxes auxquels vous êtes assujetti.

Si vous avez des interrogations ou si vous souhaitez faire le point sur vos droits et obligations, je me tiens à votre disposition.

En espérant faciliter vos démarches, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIMONE BONNELLY
04 91 23 6106
simone.bonnelly@dgfip.finances.gouv.fr

*La charte du contribuable est disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts des entreprises. Elle garantit des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 06 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET 130015332 00013
Date de création 01/01/2012
Forme juridique Établissement public local culturel (code : 7373)
Dénomination UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE
Activité principale Enseignement supérieur (code : 8542Z)
Date de clôture de l'exercice 31/12
Adresse de votre activité 58, BD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE 7EME

VOS OBLIGATIONS FISCALES

TYPE D'IMPOT REGIME D'IMPOSITION

IS - Impôt sur les sociétés RN - Réel normal

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée RN - Réel normal

CFE - Cotisation foncière des entreprises VLF*

Votre n° de TVA intracommunautaire **FR 84 130015332**

VOS QUESTIONS

Votre Service des Impôts des Entreprises SIE de MARSEILLE 7E/10E ET 9E 38, BD BAPTISTE BONNET
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
13417 MARSEILLE CEDEX 8
Tél : 04 91 23 61 03. Courriel : SIE.MARSEILLE-7E-9E-10E@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
Horaires d'ouverture : LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H 13H30 A 16H OU SUR RDV

Centre Impôt Service : 0810 46 76 87 (prix d'un appel local) Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

VOS SERVICES EN LIGNE

www.impots.gouv.fr

Pour consulter votre compte fiscal...

Pour consulter les déclarations et les paiements.

Pour déclarer...

Pour déclarer la TVA, effectuer une demande de remboursement.

Pour payer...

Pour payer la TVA, l'IS, l'IFA, la CFE, la CVAE, la TS et la TF.

Pour effectuer une démarche...

Pour effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres États Membres.

Pour obtenir une attestation fiscale en temps réel...

Les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace abonné l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.

Pour s'informer...

Pour s'informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances.

(*)VLF-Taxation des immobilisations corporelles composées de la valeur locative foncière Ou base minimale